

ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

ANTOINE GUIBERT
MAI 2018



culture 21

Commission de CGLU

Dans le cadre de la finalisation de sa participation en tant que Ville Pilote de l'Agenda 21 de la culture (de 2014 à 2018), Concepción a réalisé en mars 2018 l'étape de clôture du processus avec une conférence finale et une évaluation de ses résultats. Ce rapport a pour objectif de mettre en avant la mise en œuvre des mesures pilotes adoptées dans le programme de travail et les différentes activités réalisées à Concepción depuis 2014 ; ce rapport entend également fournir une analyse critique et des recommandations pour l'avenir. Les évaluations présentées dans le rapport s'appuient sur différentes réflexions avancées en mars 2018, principalement lors d'une séance de travail avec l'équipe municipale de la culture à Concepción, ainsi qu'au cours de débats, observations et échanges avec les agent-e-s culturel-le-s de la ville¹.

Ce rapport a été élaboré par Antoine Guibert, l'expert désigné par la Commission culture de CGLU pour accompagner Concepción dans sa démarche de Ville Pilote.

¹ Note : le programme de Ville Pilotes prévoit en principe la réalisation d'un deuxième exercice d'autoévaluation des politiques culturelles et de développement durable de la ville se basant sur le document Culture 21 Actions. Étant donné que ce premier exercice a été réalisé en mai 2016, il a été décidé de reporter cette activité à 2020, afin de garantir l'observation de changements significatifs.

RAPPORT FINAL



EXAMEN ET ANALYSE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE CONCEPCION ET DE SA MISE EN ŒUVRE

Le programme de travail adopté par Concepción et mis en œuvre en 2016 dans le cadre du processus Ville Pilote est composé de cinq thématiques de travail contenant 9 mesures pilotes.

THÉMATIQUE DE TRAVAIL	MESURES PILOTES
Interculturalité	<p>A création d'un programme municipal interculturel, en particulier adressé aux peuples autochtones</p> <p>B création d'un programme d'éducation dans les écoles</p>
Gouvernance participative	<p>A réactivation du Comité consultatif</p> <p>B adoption d'une Déclaration des droits culturels</p>
Quartiers	<p>A réalisation de plans culturels dans les quartiers</p>
Économie créative	<p>A fondation du Centre de la création de Concepción (C3)</p>
Environnement et urbanisme	<p>A réalisation d'une cartographie culturelle des espaces naturels (collines)</p> <p>B proposition d'appropriation de l'usage des espaces publics (points de musique)</p>



OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LE SUIVI DES MESURES PILOTES

L'un des objectifs du programme Ville Pilote est d'amorcer une dynamique d'apprentissage et de travail qui puisse se prolonger de façon précise après la fin du processus. La mise en œuvre du programme de travail et des mesures pilotes est un travail d'exploration qui permet de tester et d'ajuster les axes de travail et les actions définies, avant de les adopter (ou non) de façon permanente. Cette section va donc aborder quelques-unes des observations critiques et des recommandations pour effectuer un suivi du programme de travail à l'avenir.

LA GOUVERNANCE ET LES DROITS CULTURELS

Les réflexions qui ont mené à réenvisager l'adoption d'une Déclaration des droits culturels sont pertinentes et méritent davantage d'approfondissement. Entre autres choses, on a abordé la portée d'une telle déclaration, mais aussi son efficacité et sa capacité à générer des impacts et des changements réels. Bien que la Déclaration soit un outil possible pour encourager le travail sur les droits culturels, il faut souligner qu'il existe d'autres instruments dans ce domaine. Il est nécessaire de comprendre que le défi n'est pas uniquement de garantir les droits culturels des citoyen-ne-s avec une déclaration ou une charte contraignante pour l'administration municipale, il faut également garantir le plein exercice de ces droits, ce qui implique des politiques actives, des stimulations et de multiples services en ce sens. Il faut donc développer une perspective globale sur cette question, qui analyse les différents facteurs (sociaux, territoriaux, économiques, etc.) pouvant influencer sur le respect et l'exercice des droits culturels. L'adoption d'une Déclaration peut être considérée comme un premier pas et comme un outil au sein d'un ensemble d'autres mesures nécessaires pour le respect et le développement des droits culturels. En ce sens, il est recommandé d'adopter plusieurs instruments, mais aussi d'intégrer complètement les droits culturels aux autres programmes et lignes d'action municipale.

Bien entendu, cette thématique est nouvelle et peu d'administrations municipales ont déjà mis en œuvre des instruments sur les droits culturels. De nombreux moyens d'action restent encore à inventer dans ce domaine, et il est nécessaire que Concepción trouve les instruments qui correspondent le mieux à sa propre réalité. À cet égard, les pratiques à l'œuvre dans les villes travaillant avec l'Agenda 21 de la culture pourraient inspirer de nouvelles pratiques à Concepción. En particulier, il est recommandé d'examiner les activités réalisées par la ville de Mexico, qui a adopté en janvier 2018 la *Loi sur les Droits culturels des habitant-e-s et des visiteur-se-s de la ville de Mexico*.

UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET HORIZONTALE

Parmi les objectifs du projet de Déclaration des droits culturels, il fallait essayer également d'encourager à plus d'horizontalité dans la gouvernance de la ville entre la municipalité et les organisations de la société civile, ainsi que susciter davantage d'implication, d'appropriation et d'engagement de la société civile vers l'action culturelle. Certaines villes comme Vaudreuil-Dorion (Canada) ont adopté une déclaration signée conjointement par différentes organisations du territoire, comme outil de coordination, d'engagement et de travail horizontal (voir par exemple le rapport de Vaudreuil-Dorion sur « [Réinventer un nouveau système de gouvernance de la culture](#) »). Dans ce domaine également, il est nécessaire que Concepción trouve les instruments qui s'adaptent le mieux à sa propre réalité.

La mesure pilote qui consistait à réactiver le Comité consultatif a donné de bons résultats, et il est recommandé de poursuivre le travail en ce sens de façon permanente, mais aussi de s'appuyer sur cette instance pour continuer de forger une gouvernance plus participative et horizontale. Lors de la réunion avec l'équipe de la culture de la municipalité, il a été proposé par exemple de créer une plateforme plus officielle à partir des réunions du Comité consultatif, qui pourrait être ouverte à la société civile de façon plus élargie, par exemple aux associations de quartier et au secteur social. Dans tous les cas, la façon de générer une gouvernance horizontale et participative est une question qui pourrait mener le Comité consultatif à initier une réflexion collective et obtenir des contributions de sa part. Ces travaux pourraient être reliés à la création de la Direction de la culture prévue pour fin 2018.

UNE GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE

La réalisation de ces plans culturels de quartier semble avoir donné de bons résultats et constitue une pratique innovante qu'il convient de souligner. Si ces plans ont permis de mieux connaître les aspirations et les nécessités des différents quartiers, il est recommandé d'effectuer un suivi de ce domaine en associant les quartiers à une gouvernance horizontale et participative de la ville, par exemple, par le biais des associations de quartier. Plusieurs villes envisagent le concept de « coopération horizontale » pour déployer une collaboration et un travail horizontal entre différentes zones du territoire, non seulement avec les différents quartiers mais aussi avec d'autres communes ou avec d'autres niveaux de gouvernement. À cet égard, les pratiques à l'œuvre dans les villes travaillant avec l'Agenda 21 de la culture pourraient inspirer de nouvelles pratiques à Concepción. Il est recommandé en particulier d'examiner les activités réalisées dans la ville de Lyon (France) avec la Charte de coopération culturelle, une plateforme qui réunit de façon horizontale la ville de Lyon et plusieurs de ses communes d'agglomération (voir en ligne [notre site répertoriant les bonnes pratiques](#)).

L'INTERCULTURALITÉ ET LES DROITS CULTURELS

Le travail avec les communautés migrantes de Concepción semble avoir donné de bons résultats et avoir généré une bonne dynamique de travail et de collaboration. Il est recommandé de suivre cette voie et de continuer d'améliorer le programme. À cet égard, les pratiques à l'œuvre dans les villes travaillant sur l'interculturalité pourraient renforcer et inspirer de nouvelles pratiques à Concepción. En particulier, il est recommandé d'examiner les activités réalisées à Vaudreuil-Dorion (Canada) avec le programme « Je suis... », notamment avec le défilé Mosaique (voir en ligne [notre site répertoriant les bonnes pratiques](#)).

LES DROITS CULTURELS MAPUCHES

En entamant un travail de rapprochement des communautés mapuches de Concepción et avec l'adoption de mesures pilotes dans ce domaine, la municipalité de Concepción a fait preuve de courage politique qu'il convient de signaler, étant donné le contexte national de fortes tensions entre les autorités publiques et le peuple Mapuche. Même si ces tensions ont compliqué ce travail, elles semblent confirmer la nécessité de continuer les efforts dans ce domaine, avec encore plus de vigueur. D'autre part, au vu des conflits passés et actuels entre les autorités publiques et les peuples autochtones du Chili, il est logique que la construction d'une relation de confiance et de coopération se révèle un travail long et ardu. Le temps réduit de mise en œuvre des mesures pilotes doit être considéré comme le début d'un processus plus long et ne doit donc pas pour autant démotiver l'équipe de la culture dans la poursuite de son travail dans ce domaine.

Ces efforts de rapprochement, même s'ils semblent longs et coûteux, sont essentiels à commencer à générer une relation de confiance et créer des bases stables qui permettront de réaliser à l'avenir un travail plus dense et prolifique. Le rapprochement réalisé par le biais de la symbolique mapuche semble être une voie intéressante ici pour susciter la reconnaissance et le respect envers les peuples autochtones de la ville, et ainsi planter les graines qui permettront de faire germer la confiance dans le futur. Néanmoins, le travail avec les symboles est délicat, il requiert du tact et du respect pour ne pas apparaître comme une appropriation déplacée. Pour cela, il est important de réaliser des activités pour et par les Mapuches, depuis leur perspective, tout en générant des ponts et des échanges avec le reste de la population. La volonté de créer un programme interculturel est très précieuse et peut également s'inscrire dans un équilibre avec la nécessaire récupération, transmission, vitalité et transformation de l'identité et des expressions culturelles des Mapuches. Dans ce domaine, il est normal qu'il existe des visions et aspirations diverses au sein des communautés et organisations mapuches de la ville. La diversité des opinions et visions est inhérente à chaque société et les groupes mapuches ne sont pas une entité unique avec une seule vision. À l'instar de ce qui se passe dans la société occidentale, la gestion culturelle s'est adaptée à la diversité d'expressions très différentes, des expressions classiques aux expressions urbaines et de la rue. Il est nécessaire de pouvoir travailler à partir et avec la diversité des organisations mapuches de la ville.

De façon générale, selon la perspective de la mise en œuvre des mesures pilotes sur l'interculturalité, le fait d'avoir entamé un travail et un rapprochement avec les communautés et les organisations mapuches de la ville peut être considéré comme un résultat positif. Il est recommandé de continuer sur cette voie et d'établir un programme de travail dans cette lignée, ainsi que d'embaucher les ressources humaines nécessaires à obtenir de bons résultats. L'intégration d'une personne provenant des peuples autochtones au sein de l'équipe de la culture pourrait peut-être favoriser l'établissement de liens de confiance et de collaboration avec les organisations mapuches. Enfin, le travail avec les écoles mériterait d'être approfondi et les pratiques des autres villes dans ce domaine pourraient être intéressantes pour Concepción. À titre d'exemple, il est conseillé d'examiner le projet « Werken » scolaire à Talca (Chili).

UN MODÈLE DE GESTION HORIZONTAL ET PARTICIPATIF

Le modèle de gestion participatif du C3 change de manière fondamentale la relation traditionnelle entre l'administration municipale et les gestionnaires culturel-le-s et les collectifs de la société civile, vers plus d'horizontalité et de participation directe. Ce modèle de gestion fait preuve de bons résultats et constitue sans aucun doute une pratique exemplaire, qui pourrait inspirer les autres modèles de gestion dans la ville. L'expérience initiée au C3 depuis 2016 a généré une multitude d'enseignements, et pourrait être reproduite et adaptée dans d'autres zones et contextes, dans les quartiers ou dans d'autres centres culturels de la ville, par exemple.

RENFORCER LE DROIT DE TOU-TE-S LES CITOYEN-NE-S À PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE

La réalisation d'enquêtes dans les quartiers a révélé à l'équipe municipale que nombreux-ses étaient les habitant-e-s à ne pas être particulièrement intéressé-e-s par la culture. Il est relativement habituel qu'il existe une certaine déconnexion entre les habitant-e-s et une offre culturelle traditionnellement perçue comme élitiste et avec des modes d'expression parfois éloignés et inaccessibles. Pour répondre à ce vaste constat, il est recommandé d'établir une stratégie pour réduire cette distance et connecter davantage l'action culturelle aux habitant-e-s de la ville. L'équipe de la culture se propose de travailler pour créer des points focaux d'offre culturelle pour atteindre la population, ce qui apparaît comme très pertinent. D'autre part, il est recommandé d'explorer plusieurs outils et pratiques dans le domaine de la médiation culturelle, qui ont démontré produire de bons résultats dans d'autres territoires. Ces outils de médiation culturelle, qu'il s'agisse de l'explication d'une œuvre ou de pratiques plus avancées de co-création entre artistes et citoyen-ne-s, permettent de former et stimuler les citoyen-ne-s à être de véritables acteur-ric-e-s et porteur-se-s de culture. Dans ce domaine, le partenariat avec les groupes et organisations locales déjà implantées à l'échelle locale (clubs de sport, organismes communautaires, etc.) permet de parvenir

plus facilement aux groupes de quartiers déjà constitués. Les pratiques à l'œuvre dans les villes travaillant avec ces outils pourraient inspirer de nouvelles pratiques à Concepción. En particulier, il est recommandé d'examiner les activités réalisées à Montréal (Canada) en matière de médiation culturelle et à Vaudreuil-Dorion (Canada) avec le programme « Je suis... » (voir en ligne [notre site répertoriant les bonnes pratiques](#))

CONCLUSIONS

Le programme de travail et les mesures pilotes mises en œuvre à Concepción sont vastes et les efforts déployés depuis 2014 méritent d'être soulignés. L'étendue des programmes et des activités réalisées en si peu de temps est impressionnante. Par-dessus tout, la ville se démarque par sa volonté de créer de nouveaux cadres de collaboration et de gouvernance pour consolider une vie culturelle autonome et dynamique. Comme cela a été signalé lors du séminaire final, grâce à ce travail local dense et actif, Concepción se situe désormais parmi les villes les plus dynamiques en matière de culture en Amérique latine et constitue un exemple pour les autres villes qui souhaitent travailler avec Culture 21 : Actions.

Pour conclure, et comme l'a fait remarquer une participante du séminaire, l'expérience de Concepción démontre que la cogestion, la participation, la gouvernance horizontale et participative sont une utopie qui peut devenir une réalité. Avec pragmatisme et conviction, Concepción ouvre de nouvelles voies à la gestion culturelle et aux politiques culturelles qui constituent des expériences de référence et marquent un nouveau modèle source d'inspiration pour les autres villes non seulement sur le continent sud-américain, mais également dans le reste du monde.

CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations sur cet exercice, veuillez s'il vous plaît contacter :

» **Municipalité de Concepción**
Email : mcastro@concepcion.cl
Web : www.concepcion.cl

» **Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - Commission culture**
Email : info@agenda21culture.net
Web : www.agenda21culture.net



